

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 11 décembre 2023 à **19 h 50** à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire Benoit Bibeau, conseiller Mario Cardin, conseiller Myriam Cournoyer, conseillère Guy Lambert, conseiller Vincent Lavallée, conseiller Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 04. Deux (2) personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le greffier-trésorier, à la demande du maire et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 5 décembre 2023. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

31-12-23

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion pour présenter le règlement n° 577-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024
- 4- Dépôt du projet de règlement n° 577-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024
- 5- Priorités d'action 2024 pour la Sûreté du Québec
- 6- Avis de motion pour présenter le règlement n° 578-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
- 7- Dépôt du projet de règlement n° 578-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
- 8- Questions du public
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 577-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Benoit Bibeau afin de présenter à une séance extraordinaire de ce Conseil, un règlement n° 577-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024.

<u>DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Nº 577-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024</u>

Le conseiller Benoit Bibeau dépose un projet de règlement n° 577-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024

PRIORITÉS D'ACTION 2024 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec nos priorités d'intervention pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ÉTABLIR les priorités suivantes :

- le respect de la signalisation routière principalement aux intersections des rues du Quai et du chemin du Chenal-du-Moine ainsi que des rues Saint-Michel et chemin du Chenal-du-Moine et aux abords de l'école:
- le contrôle rigoureux du stationnement en bordure des rues et chemin;
- la circulation sur les plans d'eau en période estivale et hivernale.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 578-2023 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE FONDATION DE RUE, DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET DRAINAGE SUR LA RUE PAUL FORMÉE D'UNE PARTIE DU LOT 4 484 149 ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Benoit Bibeau afin de présenter à une séance extraordinaire de ce Conseil, un règlement n° 578-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 578-2023 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE FONDATION DE RUE, DE CONDUITES D'AQUEDUC,

32-12-23



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

<u>D'ÉGOUTS SANITAIRE ET DRAINAGE SUR LA RUE PAUL FORMÉE D'UNE PARTIE DU LOT 4 484 149 ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS.</u>

Le conseiller Benoit Bibeau dépose un projet de règlement n° 578-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

QUESTIONS DU PUBLIC

Pierre Pontbriand : Coût estimé pour les travaux d'infrastructures de la

rue Paul.

33-12-23 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »